

Liquidation judiciaire :
SARL DESIGNERS GUILD

N/Réf : n°1534
paris@gemmj.fr

FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL
ETABLIE SOUS TOUTES RESERVES, EU EGARD AUX ELEMENTS COMMUNIQUEES

Bail commercial du 20/07/2016
Avenant du 12/10/2017
Avenant du 21/04/2023

ADRESSE : 4 rue du Vide Gousset à Paris (75002)

DESIGNATION : locaux commerciaux d'une surface d'environ 140 m2 (environ 90 m2 de surface de vente en rez-de-chaussée et environ 50 m2 de réserve commerciale en sous-sol, relié par un escalier privé de liaison). En sus de l'espace commercial, le Bailleur met à disposition un local supplémentaire situé au 2 rue du mail, 75002 Paris, d'une surface de 50,60 m2, loi carrez (une pièce en rez-de-chaussée de 23,7m2 loi carrez, une pièce au premier étage de 26,9 m2 loi carrez, ainsi qu'un sous-sol de 13,650 m2 hors loi carrez) et qui constituent le lot de copropriété n°1 de la copropriété.

DESTINATION : *exposition, notamment sous la forme de « show-room (salon d'exposition), et de vente de mobiliers, tissus, papiers peints, peintures, objet de décoration et équipements de la maison sous la marque Designers Guild ou sous d'autres marques.*

- **Le bailleur est disposé à élargir les activités à l'ensemble des activités commerciales non alimentaires.**

DUREE : le bail a été conclu et accepté pour une durée de 9 année entière et consécutive à compter du 20 juillet 2016.

L'avenant précise que l'utilisation des locaux se fera à partir du 1^{er} mai 2023.

LOYER : le bail a été consenti et accepté moyennant un loyer annuel de base de 90.000 € HTHC, soit un loyer mensuel de 7.500 € HTHC

L'avenant prévoit un loyer supplémentaire de 39.600 € par an HTHC, ainsi qu'une provision sur charge de 1.200 €. Soit un loyer mensuel de 3.300 € HTHC et une provision sur charge de 100 € HT.

Loyer mensuel : 10.800 € HTHC.

Il ressort de la dernière quittance (pour la période du 01/05/26 au 31/08/26):

- un loyer annuel de 153 916.00 € et donc de 51 305,45 € pour la période
- une provision pour charge de 1 600 €
- soit un total de 63.486,54 €

DEPOT DE GARANTIE : au bail 30.000 € représentant 4 mois de loyer HTHC.

CLAUSES :

- Clause de solidarité inversée : j'attire votre attention sur l'art 7.7 du bail.